



Forte augmentation des recrutements d'apprentis dans la fonction publique en 2021

En 2021, 19 800 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés dans la fonction publique, soit une hausse de 31% par rapport à 2020. Cette augmentation des recrutements d'apprentis concerne tous les versants de la fonction publique.

La fonction publique territoriale reste le principal recruteur avec 63% des nouveaux contrats d'apprentissage, suivie par la fonction publique de l'État (31% des entrées).

La moitié des contrats sont signés par des personnes qui préparent un diplôme de niveau bac +3 (46%). Si un contrat sur deux concerne un jeune en scolarité, un contrat sur six est signé par une personne qui était déjà en apprentissage.

En 2021, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique est estimé à 19 800¹, soit 4 740 de plus qu'en 2020. Le taux d'augmentation du nombre de contrats signés entre 2020 et 2021 est un peu plus important dans le secteur privé (+39%, soit 199 270 contrats supplémentaires) que dans la fonction publique (+31%).

La hausse des recrutements dans la fonction publique s'explique notamment par la mise en œuvre du plan du développement de l'apprentissage au sein de la fonction publique de l'État (note du Premier ministre

du 21 mai 2021²). Ainsi, le nombre de nouveaux contrats au sein de la fonction publique de l'État (FPE) est en forte hausse entre 2020 et 2021 (+29%) [Figure 1]. Le nombre de nouveaux contrats s'est néanmoins également accru de manière importante dans les deux autres versants de la fonction publique : +31% au sein de la fonction publique territoriale (FPT) et +48% au sein de la fonction publique hospitalière (FPH). Les taux d'évolution entre 2020 et 2021 sont sensiblement identiques dans la FPE (+29%) et dans la FPT (+31%).

Figure 1 : Nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique par versant employeur

	Effectifs 2019	Effectifs 2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾		Évolution 2021/2020	
			Effectifs	Part (en%)	en nombre	en %
FPE	4 660	4 790	6 170	31	1 380	29
FPH	860	780	1 150	6	370	48
FPT	8 750	9 490	12 480	63	2 990	31
Ensemble FP	14 270	15 050	19 800	100	4 740	31

Source : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage-Sia - Données DGEFP-DARES. Traitement DGAFP - SDessi.
Champ : France.

Note : Les valeurs indiquées pour «Ensemble» peuvent légèrement différer du total des valeurs individuelles pour des questions d'arrondis. C'est également le cas pour les calculs de part et d'évolution.

(1) Données révisées (par rapport à la publication précédente).

(2) Données provisoires.

Lecture : 19 800 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés dans la fonction publique en 2021, soit une hausse de 31% par rapport à 2020.

1. Dans cette publication, les données relatives à l'année 2021 sont considérées comme provisoires. Elles sont en effet susceptibles d'être légèrement révisées lors de la prochaine publication.

2. https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45174/CIRC

Au final, la répartition des contrats selon le versant n'a pas été modifiée. Ainsi, la FPT concentre toujours l'essentiel des recrutements (63 %, soit le même taux que pour l'année 2020) et de la hausse observée (avec 2 990 nouveaux contrats de plus qu'en 2020).

En 2021, les ministères ont activement pris part au plan de développement de l'apprentissage en augmentant leurs recrutements d'apprentis de 42 % (+1 200 apprentis recrutés) [Figure 2]. Ainsi, au sein de la FPE, l'embauche d'apprentis reste majoritairement réalisée par les ministères (66 % des nouveaux contrats de la FPE, contre 61 % en 2020). Dans la FPT, le principal recruteur demeure le niveau communal avec près d'un contrat signé sur deux du versant en 2021 (+ 1 270 nouveaux contrats d'apprentis).

La forte augmentation des recrutements ne modifie que faiblement le profil des apprentis recrutés

Dans la fonction publique, six nouveaux contrats sur dix s'effectuent dans le cadre de la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les profils des candidats sont très différents selon le versant de la fonction publique. La FPT est le versant de la fonction publique qui recrute le plus d'apprentis préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac (47 %, contre 33 % dans la FPH et 13 % dans la FPE), et ce malgré la baisse de cette part (-7 points par rapport à 2019) [Figure 3]. La FPE embauche essentiellement des apprentis passant un diplôme de l'enseignement supérieur (87 %), et plus particulièrement des diplômes

de niveau supérieur ou égal à bac +3 (65 %, +8 points par rapport à 2019).

L'âge des apprentis étant fortement lié au niveau de diplôme préparé lors de leur contrat, les apprentis embauchés par la FPT sont logiquement plus jeunes : 21 ans en moyenne, contre 22 ans dans la FPE et 23 ans dans la FPH. Les jeunes de moins de 18 ans représentent 14 % des nouveaux contrats dans la FPT, contre 4 % dans les FPE et FPH. La part des 26 ans et plus reste plus importante dans la FPH et concerne un contrat sur six.

Un contrat sur six est signé par une personne déjà en apprentissage

Avant de signer leur contrat, la majorité des apprentis recrutés étaient scolarisés (54 %), notamment au sein de la FPE (57 %). Après avoir doublé en 2020, la part de nouveaux contrats signés par des jeunes qui sont déjà en cours d'apprentissage se stabilise à 17 %. Ce constat est plus particulièrement marqué dans la FPE et la FPT (respectivement 19 % et 17 %).

En 2021, comme les années précédentes, la durée des nouveaux contrats est globalement plus longue dans la FPT, avec 50 % des nouveaux contrats qui ont une durée de 13 à 24 mois, contre 41 % dans la FPE et 45 % dans la FPH.

Parmi les signataires, les femmes restent majoritaires dans tous les versants de la fonction publique. Ainsi, 54 % des nouveaux contrats sont signés par des femmes, cette part montant à 65 % dans la fonction publique hospitalière.

Figure 2 : Nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique par versant et catégorie d'employeur

		Effectifs 2019	Effectifs 2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾		Évolution 2021/2020	
				Effectifs	Part (en %)	Nombre	%
FPE	Ministères	2 910	2 880	4 070	66	1 200	42
	EPA sous tutelle des ministères	1 740	1 910	2 090	34	190	10
	Total	4 660	4 790	6 170	100	1 380	29
FPT	Communes	4 220	4 600	5 870	47	1 270	28
	Départements	1 190	1 330	2 010	16	680	51
	Régions	380	470	640	5	170	35
	Autres collectivités territoriales ⁽³⁾	690	690	540	4	-150	-21
	Établissements départementaux	180	160	210	2	50	31
	Établissements communaux	280	270	450	4	180	67
	Établissements intercommunaux	1 720	1 920	2 670	21	750	39
	Autres EPA locaux	90	50	90	1	40	68
Total	8 750	9 490	12 480	100	2 990	31	
FPH		860	780	1 150	-	370	48
Ensemble FP		14 270	15 050	19 800	-	4 740	31

Source : Système d'information sur l'apprentissage, Dares. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : France.

Note : Les valeurs indiquées pour «Ensemble» peuvent légèrement différer du total des valeurs individuelles pour des questions d'arrondis. C'est également le cas pour les calculs de part et d'évolution.

(1) Données révisées (par rapport à la publication précédente).

(2) Données provisoires.

(3) Autres collectivités territoriales : Ville de Paris, Métropole de Lyon, etc.

Lecture : Parmi les nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2021 dans la FPE, 34 % l'ont été par les EPA.

Figure 3 : Caractéristiques des bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique

en %

	FPE			FPH			FPT			Ensemble FP		
	2019	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2019	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2019	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2019	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾
Sexe												
Hommes	50	48	48	35	37	35	50	48	46	49	47	46
Femmes	50	52	52	65	63	65	50	52	54	51	53	54
Âge moyen des apprentis	22	22	22	23	23	23	21	21	21	21	22	22
Âge												
15-17	6	4	4	4	4	4	15	14	14	11	10	10
18-20	33	30	30	31	31	32	37	36	35	35	34	33
21-25	51	55	54	47	48	48	38	40	40	43	45	45
26 et plus	11	10	12	18	18	16	10	11	12	11	11	12
Niveau de diplôme préparé												
Diplôme ou titre de niveau brevet, CAP/BEP	6	6	5	18	14	16	38	35	31	26	24	22
Diplôme ou titre de niveau bac	12	8	8	13	16	17	16	15	16	14	13	14
Diplôme ou titre de niveau bac +2	25	21	22	23	23	19	16	15	15	20	18	18
Diplôme ou titre de niveau bac +3 et plus	57	66	65	45	47	49	30	35	37	40	45	46
Durée du contrat												
12 mois et moins	51	51	51	54	50	49	39	42	43	44	45	46
13 à 24 mois	43	42	41	40	41	45	53	51	50	49	48	47
Plus de 24 mois	6	7	7	6	10	6	7	7	7	7	7	7
Situation avant le contrat												
Scolarité	75	64	57	62	57	54	63	57	52	67	59	54
En apprentissage	9	19	19	5	15	11	9	18	17	9	18	17
Demandeur d'emploi	4	4	5	8	4	7	9	8	9	7	6	7
Salarié	8	6	6	22	17	16	13	9	11	12	9	10
Autre	4	7	13	3	7	12	5	8	10	5	8	11

Source : Système d'information sur l'apprentissage, Dares. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : France.

Note : La somme des données de chaque catégorie peut être légèrement différente de 100 % pour des questions d'arrondis.

(1) Données révisées (par rapport à la publication précédente).

(2) Données provisoires.

Lecture : En 2021, dans la fonction publique, 46 % des nouveaux contrats sont signés par des hommes et 54 % par des femmes.

Articulation entre le flux de nouveaux contrats et le nombre d'apprentis en emploi

Cette publication porte uniquement sur les nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique. Elle ne permet pas de connaître le nombre d'apprentis de la fonction publique à un instant donné notamment parce que les informations sur les ruptures de contrat ne sont pas toutes disponibles dans le système d'information utilisé.

Pour connaître le nombre d'apprentis au sein de la fonction publique, la source d'information la plus fiable est le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), qui recense les données sur l'emploi des agents des trois versants de la fonction publique et qui distingue les apprentis des autres salariés. Selon Siasp, 19 200 apprentis sont en poste au 31 décembre 2020.

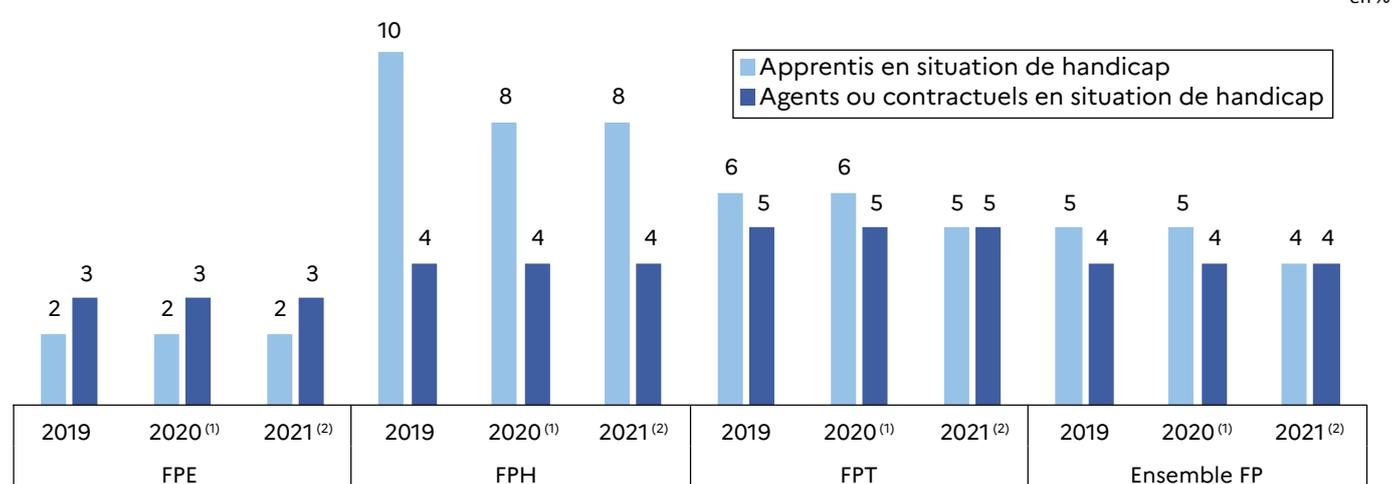
Enfin, la fonction publique recrute également d'autres alternants, notamment par le biais des contrats de professionnalisation qui ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Un apprenti sur vingt est en situation de handicap

Le taux de recrutement d'apprentis en situation de handicap est de 4% en 2021 (Figure 4). Ce taux

correspond à la part des agents ou salariés reconnus comme travailleurs handicapés ou percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans l'ensemble de la fonction publique (4%). Il reste plus élevé pour les apprentis au sein de la FPH (8%)

Figure 4 : Part des bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique en situation de handicap



Sources : Système d'information sur l'apprentissage, Dares. Traitement DGAFP - SDessi ; Insee, enquête Emploi. Traitement DGAFP - SDessi. Champ : France.

(1) Données révisées (par rapport à la publication précédente).

(2) Données provisoires.

Lecture : 4% des nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la fonction publique en 2021 concernent des personnes en situation de handicap.

Source, définition et champ

Source : Les données exploitées proviennent du système d'information de l'apprentissage de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), qui est le service statistique du ministère du Travail.

Les informations relatives au contrat d'apprentissage sont celles présentes sur le formulaire Cerfa du contrat d'apprentissage. Elles sont remontées par les Dreets (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), en charge de l'examen avant enregistrement des contrats d'apprentissage du secteur public. Pour compléter ces informations, la base Sirene est utilisée pour notamment connaître la catégorie juridique.

Les indicateurs diffusés dans cette publication sont basés sur la date de début de contrat et non pas sur la date où les gestionnaires enregistrent le contrat.

Définition : Selon la Dares, « le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans »³.

Champ : Les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux constituent la fonction publique de l'État (FPE). Les collectivités territoriales *stricto sensu* (régions, départements, communes et autres collectivités territoriales telles que la Ville de Paris ou la Métropole de Lyon) et les EPA locaux forment la fonction publique territoriale (FPT). Enfin, les hôpitaux publics y compris les syndicats inter-hospitaliers, les établissements d'hébergement pour personnes âgées à budget autonome et les établissements médico-sociaux, qui sont des établissements publics sous la tutelle des collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics locaux sociaux, constituent la fonction publique hospitalière (FPH).

Le champ ainsi défini de la fonction publique est légèrement différent de celui retenu dans les publications de la Dares, qui inclut par exemple les organismes consulaires ou les groupements d'intérêt public.

3. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-dapprentissage>

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Stats Rapides n° 83 - **ISSN : 2267-6483**

Sous-direction des études, des statistiques et des
systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12